

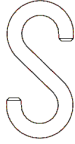
Instruction de service

Original au sens de la norme 2006/42/CE



Crochet S TWN 0860

Classe 8



Fabricant
THIELE GmbH & Co. KG
Tél : +49 (0) 2371 / 947 - 0
58640 Iserlohn
www.thiele.de

1 Description et utilisation conforme

Les crochets S de THIELE sont conçus pour lever et élinguer des charges. Les crochets S peuvent être utilisés seuls ou associés à des élingues chaînes.

Leur construction simple permet de les utiliser de manière universelle.

Les crochets S sont en acier trempé de classe 8 courbés en forme de S.

Les crochets S ne doivent être utilisés que

- dans le cadre des portances autorisées,
- dans le cadre des types d'élingage et angle d'inclinaison autorisés
- dans le cadre des limites de température autorisées,
- par des personnes instruites et chargées de la tâche.

Les crochets S de THIELE sont conformes à la directive Machines CE et présentent une portance de coefficient de sécurité min. 4.

La taille nominale et la classe de chaîne, l'identification du fabricant, le code de traçabilité et le marquage CE sont indiqués sur les crochets S.

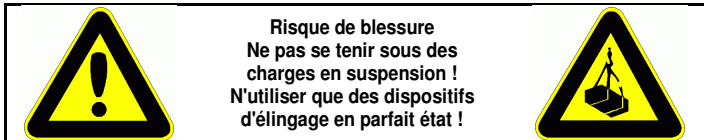
Les crochets S ne disposent pas d'éléments de sécurité contre un décrochage accidentel.

Les crochets S de THIELE sont conçus pour une résistance de 20.000 alternances de charges dynamiques à charge maximum. En cas de sollicitations plus importantes (p. ex. fonctionnement multipostes), réduire la charge utile.

Les crochets S sont interdits pour le transport de personne ou l'arrimage.

Les crochets S sont interdits d'utilisation sur les chantiers.

2 Consignes de sécurité



- Les opérateurs, les monteurs et le personnel d'entretien doivent particulièrement respecter les instructions de service des systèmes de suspension utilisés avec les crochets S et les documentations de l'association professionnelle (Allemagne) DGUV V 1, DGUV R 100-500 Chapitre 2.8, DGUV I 209-013 et DGUV I 209-021.
- En dehors de l'Allemagne, les réglementations spécifiques du pays d'exploitation sont à respecter.
- Les consignes concernant la sécurité, le montage, la manipulation, le contrôle et l'entretien contenues dans cette instruction de service et les documentations mentionnées sont à mettre à la disposition des personnes concernées.
- Veiller à ce que cette instruction de service soit conservée et disponible à proximité du produit pendant toute sa durée d'utilisation.
- **Pour tous les travaux, porter un équipement de protection personnelle !**
- **Un montage et une utilisation non conformes peuvent provoquer des blessures sur les personnes et/ou des endommagements du matériel.**
- Le montage, le démontage, le contrôle et l'entretien ne doivent être effectués que par des personnes autorisées et habilitées.
- Des modifications de constructions (p. ex. soudure, courbure) sont interdites.
- Effectuer un contrôle visuel avant chaque utilisation.
- L'utilisation de crochets S usés, déformés ou endommagés est interdite.
- Ne pas solliciter les crochets S outre mesure.
- Ne pas forcer pour mettre des crochets S en position.
- Ne pas charger les crochets S à la pointe.
- Ne pas solliciter les crochets S au point qu'ils se déforment.
- Éviter le passage sur des arêtes vives.
- Risque élevé de mauvais emploi en raison de son utilisation polyvalente. Les crochets S ne doivent être utilisés que là où il est exclu qu'ils puissent se décrocher accidentellement car ils ne possèdent pas d'éléments de sécurité. **La plus grande prudence est de mise pour utiliser les crochets S, effectuer une analyse du risque spécifique pour chaque utilisation concrète.**

- Ne lever que des charges libres qui ne sont ni fixées ou ancrées.
- Pour l'utilisation d'élingues chaîne multibrins, un angle d'inclinaison inférieur à 15° est à éviter et un angle d'inclinaison supérieur à 60° est interdit.
- La procédure de levage ne doit être lancée que s'il est garanti que la charge est correctement élinguée. La position correcte des crochets S doit être contrôlée avant chaque levage, tout particulièrement lorsque le levage est interrompu.
- S'assurer qu'aucune personne, ni soi-même, ne se trouve dans la zone de déplacement de la charge (zone dangereuse).
- Tenir les mains et autres parties du corps loin des crochets S lors de la levée de la charge. Ne retirer les éléments de levage qu'à la main.
- Éviter les chocs, p. ex. en tirant la charge avec une chaîne ayant trop de mou.
- Ne jamais soulever des charges au-dessus de personnes.
- Ne jamais faire balancer une charge en suspension.
- Des charges en suspension doivent être en permanence sous surveillance.
- Ne déposer les charges que sur des emplacements plans et adéquats.
- Ne pas coincer les crochets S sous la charge.
- Lors de la détermination de la voie de transport et du lieu de déposition, veiller à ce que le personnel chargé des manœuvres dispose de suffisamment d'espace de manœuvre et de dégagement. Risque de blessure, voire de mort, par coincement entre la charge et les délimitations environnementales.
- En cas de doute sur l'utilisation, le contrôle, l'entretien ou autres, contacter le responsable de la sécurité dans l'entreprise ou le fabricant !

THIELE se dégage de toute responsabilité pour tout dommage résultant du non-respect des consignes, normes et mises en garde énoncées !

L'élingage est formellement interdit sous l'influence de stupéfiants et d'alcools (même résiduels) !

3 Première mise en service

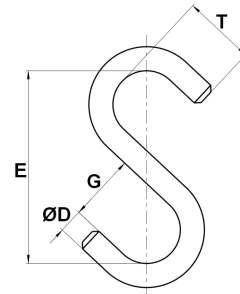
Lors de la première mise en service, s'assurer que

- les crochets S correspondent à la commande et qu'ils ne sont pas endommagés,
- le certificat de contrôle et l'instruction de service sont présents,
- les marquages et les documentations correspondent,
- les documentations sont conservées au propre.

Éliminer les emballages dans le respect de l'environnement selon les réglementations locales.

4 Caractéristiques techniques

Les tableaux contiennent des références et données standard, pas de modèles spécifiques client.



Taille nominale	Réf.	Portance [t]	Dimensions [mm]				Poids [kg]
			E	D	G	T	
0,15	F18130	0,15	80	10	28	30	0,1
0,25	F18160	0,25	100	12	36	38	0,2
0,4	F18180	0,4	130	16	46	48	0,5
0,8	F18200	0,8	160	20	56	58	0,9
1,12	F18220	1,12	180	22	64	64	1,2
1,5	F18230	1,5	200	26	70	70	1,9
2	F18250	2	230	32	80	80	3,4
3,15	F18260	3,15	260	36	90	90	4,8
4	F18280	4	300	40	104	104	6,8
4,5	F18290	4,5	350	45	122	121	10
5,3	F18300	5,3	400	51	140	138	15
6	F18310	6	450	57	158	154	20
8	F18320	8	500	63	160	160	27
10	F18330	10	550	72	166	168	39

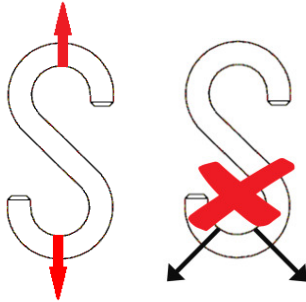
5 Utilisation

5.1 Consignes pour l'utilisation normale

Les crochets S sont accrochés par une de leurs ouvertures entre les deux pièces à relier à la charge, p. ex. ferrure de terminaison d'une suspension en chaînes et œil.

Il faudra ici veiller à ce que les deux points de prise de la charge se trouvent aux milieux des ouvertures.

Ne jamais positionner deux ou plusieurs brins de charge d'une suspension dans une ouverture.



Les crochets S doivent bouger librement et ne pas être déplacés sous contrainte. Les crochets ne doivent pas se trouver sur le côté de la charge ou d'autres pièces de construction.

5.2 Influences thermiques

Si les crochets S sont utilisés par des températures élevées, réduire la portance selon la table suivante.

Classe	Plage de températures	Portance restante
8	-40 °C ≤ 200 °C	100 %
	200 °C ≤ 300 °C	90 %
	300 °C ≤ 400 °C	75 %

Les crochets S ne doivent plus être utilisés s'ils ont été soumis à des températures supérieures aux températures d'utilisation maximales.

5.3 Influences environnementales

L'utilisation dans un environnement avec des acides, des produits chimiques agressifs ou corrosifs ou leurs émanations est interdite.

Tout traitement de galvanisation est interdit.

6 Pièces de rechange

De par la construction aucune pièce de rechange n'est disponible.

7 Contrôles, entretien, mise en déchets

Contrôles et entretiens sont à la charge de l'exploitant !

L'exploitant est tenu de déterminer les cycles de contrôles !

Un contrôle par une personne habilitée est à effectuer au minimum une fois par an et à consigner dans un procès-verbal, en cas de fortes sollicitations plus souvent. Un contrôle supplémentaire de résistance à la rupture doit être effectué au plus tard après trois ans. Un essai de charge ne remplace pas ce contrôle.

Les contrôles sont à consigner dans un fichier (DGUV I 209-062 et DGUV I 209-063) devant être créé lors de la mise en service. Ce fichier doit contenir les caractéristiques techniques des chaînes et des pièces ainsi que le certificat d'identification.

Mettre immédiatement les crochets S hors service si les dommages suivants sont constatés :

- marquages illisibles ou manquant,
- déformations ou cassures,
- fissures, entailles, cisaillements, écrasements,
- échauffement à des températures supérieures à la plage autorisée,
- corrosion prononcée,
- usure supérieure de 10 % à la moyenne de deux mesures d'épaisseur effectuées sur deux points à angle droit d'un par rapport à l'autre.

Étant donné le risque d'endommagements préalables invisibles, des crochets S déformés ne doivent pas être retravaillés et réutilisés.

Service de contrôle

THIELE propose contrôle et entretien par du personnel qualifié et formé.

Entretien

Les travaux d'entretien ne doivent être effectués que par des personnes habilitées.

De petites entailles et criques peuvent être éliminées par ponçage soigneux en ne dépassant pas la réduction maximale de section de 10 % et en évitant de faire des encoches.

Consigner toutes les mesures d'entretien prises dans un procès-verbal.

Mise en déchet

Mettre les pièces et les accessoires en acier remplissant les critères de dépose à la ferraille selon les réglementations locales.

8 Stockage

Entreposer les crochets S dans un endroit propre et sec à des températures entre 0 °C et +40 °C.

9 Mentions légales

THIELE GmbH & Co. KG, Werkstraße 3, 58640 Iserlohn, Deutschland
Tél. : +49(0)2371/947-0 // Email: info@thiele.de

© THIELE GmbH & Co. KG, 2015. Tout droit réservé

„#“ Modifications par rapport à la version précédente

Déclaration de conformité EC

conformément à la directive machine 2006/42/CE, Annexe II A pour une machine

le fabricant, la société THIELE GmbH & Co. KG, déclare par la présente que les

Crochet S TWN 0860, classe 8

sont conformes aux dispositions pertinentes de la directive machine 2006/42/CE.

Les normes harmonisées suivantes ont été appliquées :

- DIN EN 1677-1
- DIN EN 12100

Cette déclaration ne contient pas de garantie de propriétés.

Les consignes de sécurité et les instructions de service sont à respecter.

Responsable de la documentation Iserlohn le 11/02/2011
Dr. Jürgen Obenaus Dr. Günther Philipp
(Direction Qualité et Environnement) (Gérant)
Tél. : +49(0)2371/947-541